



Refus télétravail

Par EmmaNuelle

Bonjour tout le monde.

Dans le cadre de ma mission de responsable CSE, j'essaie de mettre en place la possibilité de faire du télétravail pour les salariés.

Or, je me trouve confrontée au refus du patron de mon entreprise de 20 personnes.

Ses motivations sont :

- * inégalités entre salariés : certains salariés ne peuvent pas recourir au télétravail et donc il préfère bloquer l'accès pour tout le monde
- * il estime qu'il y aura une perte de rendement
- * il estime qu'il y aura une perte de réactivité des employés

Est-ce que ses motivations sont recevables ? Est-ce qu'il a le droit de bloquer l'accès au télétravail comme ça ? Si non, y a t'il des jurisprudences, textes de loi clairs qui indiquent qu'il ne peut s'y soustraire ? En fait, je bloque sur le concept de "refus motivé". Je n'arrive pas à déterminer ce qui est acceptable ou pas.

Merci d'avance.